



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Manque de transparence de Parcoursup et orientation des étudiants

Question écrite n° 41362

Texte de la question

M. Fabien Gouttefarde attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur le manque de visibilité des critères de sélection des étudiants à l'université, dans le cadre de la procédure Parcoursup. En effet, de nombreux témoignages semblent indiquer que le système repose, encore aujourd'hui, sur une méthode de sélection particulièrement arbitraire et ce, contrairement aux objectifs poursuivis et affichés par la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants. Ainsi, à titre d'exemple, il apparaît difficile de justifier qu'un élève souhaitant devenir médecin et répondant à tous les critères exigés pour intégrer un parcours d'accès spécifique santé (baccalauréat mention bien et bonnes notes dans les options requises) se trouve, subsidiairement, admis dans un cursus sciences et techniques des activités physiques et sportives. Par conséquent, afin de préserver une égalité de traitement des demandes et de garantir une équité entre les candidats, il lui demande quelles mesures correctives le Gouvernement envisage adopter et mettre en œuvre pour rendre transparentes les conditions d'admission à l'université par la plateforme Parcoursup et ce, afin de respecter au mieux les vœux et aspirations des néo-bacheliers dans la poursuite d'études dans une filière de leur choix.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Gouttefarde](#)

Circonscription : Eure (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41362

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 septembre 2021](#), page 7095

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)